

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°79-2021-033

DEUX-SÈVRES

PUBLIÉ LE 4 MARS 2021

Sommaire

DDFIP 79

79-2021-03-03-001 - Subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire 03032021DDFIP (4 pages)

Page 3

DDFIP 79

79-2021-03-03-001

Subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire 03032021DDFIP

Subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire 03032021DDFIP



Liberté Égalité Fraternité



Niort, le 03 mars 2021

Direction départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres Service de la Stratégie, Coordination et de la Maîtrise des Activités 44 rue Alsace Lorraine 79061 NIORT Cedex 9 Téléphone: 05 49 06 36 39

Mél.: ddfip79.mdra@dgfip.finances.gouv.fr

SUBDELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

Le chef de la mission ressources, budget, logistique et travaux immobiliers de la Direction départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du Président de la République en date du 15 janvier 2020 portant nomination de M. Emmanuel AUBRY en qualité de Préfet des Deux-Sèvres ;

Vu le décret du 18 février 2020 portant nomination de M. Philippe FERTIER-POTTIER, Administrateur général des Finances publiques et l'affectant à la Direction départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 mars 2021, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Michel SAVARIT, Administrateur des Finances publiques adjoint ;

DECIDE :

Article 1:

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêtés du préfet des Deux-Sèvres en date des 4 février 2020 et 28 mai 2020, seront exercées par :

Mme Sarah BONNEMAISON, inspectrice principale M. Philippe COUTARD, inspecteur divisionnaire.

Article 2:

En cas d'empêchement simultané de M. Michel SAVARIT et de M. Philippe COUTARD, la délégation de signature qui est conférée à M. Michel SAVARIT sera exercée, sans limitation, par Mme Naïg BEGUE, inspectrice des Finances

publiques, chef du service Budget, immobilier, logistique.

En cas d'empêchement simultané de M. Michel SAVARIT et de Mme Sarah BONNEMAISON, la délégation de signature sera exercée par Mme Stéphanie BONNEL, inspectrice des Finances publiques, chef du service Ressources humaines / Formation professionnelle pour les dépenses liées aux frais de changement de résidence.

Article 3:

Par ailleurs, et suite au passage dans Chorus au 1^{er} janvier 2011, délégation limitée aux seules opérations de validation des demandes d'achat dans CHORUS FORMULAIRES, d'attestation du service fait et d'ordres de payer est consentie à :

Monsieur Stéphane PELLETIER, contrôleur principal des Finances publiques affecté dans le service budget immobilier logistique de la direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres ;

Madame Magalie DELPORTE, contrôleuse des Finances publiques affectée dans le service budget immobilier logistique de la direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres ;

Monsieur Thierry CHEVAILLER, agent des Finances publiques affecté dans le service budget immobilier logistique de la direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres.

Monsieur Vincent COLO, agent des Finances publiques affecté dans le service budget immobilier logistique de la direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres.

Article 4:

Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres (mission de coordination interministérielle).

Article 5:

Le chef de la mission Ressources (ressources humaines, budget, logistique et travaux immobiliers) de la direction départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres et les agents de la direction départementale des Finances publiques bénéficiant d'une subdélégation sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Niort, le 3 mars 2021

Pour le Préfet,

Le chef de la mission Ressources de la direction départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres

Michel SAVARIT

TABLEAU DES SPECIMENS DE SIGNATURE

NOM PRENOM	SIGNATURE
Sarah BONNEMAISON	-3
Philippe COUTARD	A.
Naïg BEGUE	J. Begley
Stéphanie BONNEL	Louis

	Rôle CHORUS formulaire	Rôle CHORUS	Programme	SIGNATURE
Naïg BEGUE	Saisie – validation	Licence MP2 / MP7	156-723-218	U. Begin.
Thierry CHEVAILLER	Saisie – validation		156-723-218	
Magalie DELPORTE	Saisie – validation	Licence MP7	156-723-218	
Stéphane PELLETIER	Saisie – validation	Licence MP2 / MP7	156-723-218	Bat
Vincent COLO	Saisie – validation		156-723-218	